

LA NATION

QUOTIDIEN D'INFORMATION EN LIGNE FONDÉ LE 21 FEVRIER 2005

Des guadeloupéens caribéens pensent la Guadeloupe et le Monde

NEUVIÈME ANNÉE N°1054 DU 7 JUIN 2014

1801/2014 : 213^e ANNÉE DE LA NATION GUADELOUPE

ÉDITION DU WEEK END

2014 ANNÉE DES CHÔMEURS ET DE LA FAMILLE GUADELOUPÉENNE

PENSONS À TOUS NOS ANCÊTRES MORTS AU MOIS DE MAI

**EXTENSION
DU BOUCLIER
QUALITÉ PRIX**

LES TITRES

AFFAIRES NATIONALES ET À LA UNE page 3

AFFAIRES MONDIALES page 11

MARCHÉS FINANCIERS MONDIAUX page 13

DROIT, MANAGEMENT, PATRIMOINE page 16

TABLEAU DE BORD GUADELOUPE page 20

L'AGENDA page 21

Nombre de pages :25

LA NATION

PUBLICATION DU GROUPE MÉDIA CARAÏBE :
22 BIS RUE ALEXANDRE ISAAC POINTE À PITRE GUADELOUPE

ADMINISTRATION :

Géré par l'association Média Caraïbe.

PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION : **DAVILA JACQUES**

COORDONNATEUR ADMINISTRATIF: **JEAN PAUL ELUTHER**

Abonnement : 0690 40 42 55 ;

Publicité : Régie Caraïbe de publicité 0690 40 42 55 ;

Agence de presse : Média info

RÉDACTION

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION ET RÉDACTEUR EN CHEF : **ELUTHER JEAN PAUL**

COMITÉ DE RÉDACTION : **José Ayassamy ; Romuald Myriam ; Jacques Davila ; wesleyAminata.**

SUIVEZ NOUS SUR : **LE WEB ; FACEBOOK ; TWITTER.**

L' ÉDITORIAL DE JEAN PAUL ELUTHER

D-DAY : L' AFRIQUE ABSENTE

Pas de représentants de l'UA [Union africaine], de chefs d'Etat ou d'anciens combattants en provenance de l'Afrique. En soi, c'est là une négation du sacrifice que les Africains ont consenti aux Alliés pour que le débarquement et, plus globalement, la victoire soit possible. Mais ils n'en sont pas à leur première ! Naturellement, si l'on considère uniquement ce qui s'est passé à la date du 6 juin, on pourrait ne pas voir l'éminent rôle qui a été celui de l'Afrique et des Africains dans la victoire des forces alliées. Si l'on se met dans cette perspective des plus étroites, on comprendrait que Barack Obama, la Reine Elisabeth II ou encore Stephen Harper soient aux premières loges. De ce point de vue, on comprendrait même que les ennemis d'hier que sont notamment l'Allemagne, la Pologne, l'Italie, etc. soient également conviés. De ce point de vue donc, même la venue du turbulent Vladimir Poutine ne saurait surprendre. Et c'est décidément ainsi que les organisateurs de la cérémonie d'aujourd'hui perçoivent les choses. Autrement, l'Afrique aurait au moins été représentée parmi les 800 vétérans étrangers attendus. Malheureusement, aucun tirailleur ne sera du rendez-vous. Ils ont été oubliés. Comme ils l'ont toujours été, du reste. De la part de la France et du monde, c'est une ingratitude flagrante à l'égard du continent africain. Parce qu'en effet, s'il est vrai que les Africains n'ont peut-être pas fait partie des troupes qui ont débarqué en Normandie, ils étaient là durant tout le processus qui a précédé ce jour historique. L'Afrique était notamment là, servant d'assise territoriale et de cadre de repositionnement pour les forces alliées. Si elles n'avaient pas eu l'Afrique comme base arrière, les puissances alliées auraient

certainement souffert de l'occupation du canal de Suez par l'Italie ou par celle des territoires asiatiques par les Japonais. Or, l'implication du continent berceau de l'humanité ne s'était point limitée à l'utilisation de ses ports et aéroports. Elle a également contribué à l'effort de guerre en y envoyant ses braves fils et en donnant de ses immenses richesses. A propos, des historiens estiment qu'entre 1940 et 1944, ce sont quelque 169 000 combattants qui furent mobilisés dans l'Ouest africain britannique. Pour ce qui est des colonies françaises, les mêmes auteurs estiment à 80 000 le nombre de combattants mobilisés dans le cadre des campagnes de "la France libre". Une bonne partie n'est jamais revenue du front. L'Afrique fut également sollicitée pour participer aux dépenses militaires. Comme on le voit donc, contrairement à ce qui est incarné dans la cérémonie de ce jour en Normandie, la contribution africaine à la victoire contre l'Allemagne nazie n'est pas des moindres. L'Afrique a offert son sol comme champ de bataille, ses fils comme combattants et ses avoirs comme contributions financières. Mais 70 ans après, on fait comme si elle n'avait rien fait. C'est à croire que l'objectif est de falsifier l'Histoire, en gommant la partition que les Africains y ont jouée. Décidément, [l'ancien président français] Nicolas Sarkozy n'est peut-être pas le seul à penser que "l'Afrique n'est pas assez entrée dans l'histoire" ! En vérité, certains maîtres à penser tiennent toujours à la "débarquer" de l'Histoire. Mais, ça, c'est une autre histoire...

AFFAIRES NATIONALES

L'AMENDE DES USA POUR LA BNP VIOLE LE DROIT INTERNATIONAL

L'analyste Français Salim Lamrani a relevé que les sanctions des États-Unis contre la banque française BNP Paribas pour de

présümées violations du blocus contre Cuba violent le droit international, qui stipule qu'aucune loi ne peut avoir un caractère extraterritorial. Washington menace de frapper Paribas d'une amende de 10 milliards de dollars, la plus forte jamais imposée à une entité financière aux États-Unis. « Selon les normes en vigueur, les lois étasuniennes ne doivent pas être appliquées en France, de la même façon que les lois allemandes ne peuvent pas l'être en Grande Bretagne. C'est la législation nationale qui doit prévaloir », a déclaré à l'agence de presse Prensa Latina le docteur ès Etudes ibériques et latino- américaines à l'Université Paris- Sorbonne. Salim Lamrani a ajouté que le gouvernement du président François Hollande devrait condamner énergiquement cette atteinte à la souveraineté nationale et aux intérêts essentiels de la France car la BNP Paribas est un très important pôle bancaire. Salim Lamrani qui est également spécialiste des relations entre Cuba et les Etats-Unis a rappelé que lorsque Barack Obama briguait la présidence il a reconnu l'échec total de la politique vis-à-vis de notre pays et qu'il a alors promis un changement de cap. « Cependant, depuis son accession au pouvoir, il applique avec plus de sévérité que son prédécesseur George Bush, le caractère extraterritorial des sanctions économiques » -a-t-il ajouté. « Le blocus économique, financier et commercial que les États-Unis font subir à Cuba depuis plus de 50 ans déjà est le principal obstacle au développement économique de l'île » a dénoncé Salim Lamrani qui a rappelé qu'une telle politique est anachronique ; qu'elle date de l'époque de la guerre froide et qu'elle n'a pas atteint le but de détruire la Révolution Cubaine. Salim Lamrani, qui est également journaliste a rappelé que la majorité écrasante des pays qui forment la communauté internationale se prononce systématiquement en faveur de la levée du blocus génocidaire des Etats-Unis contre Cuba.

L' AGENCE FRANCE LOCALE

L'Agence France locale (AFL), le nouvel établissement de financement des collectivités géré par elles-même, compte désormais 51 collectivités membres après avoir accueilli 26 nouvelles collectivités-actionnaires, a fait savoir l'AFL hier dans un communiqué. Des grandes villes comme Marseille, Brest et leurs communautés urbaines, les communautés d'agglomération de Poitiers, Rouen et Besançon, mais aussi des petites collectivités comme la ville de Teilhède, dans le Puy-de-Dôme (414 habitants),

ont rejoint l'AFL. L'agence, fondée par onze collectivités, atteint ainsi son premier objectif : lors de son lancement, Jacques Péliissard, président de l'Association des maires de France, à l'origine du projet avec Michel Destot et Gérard Collomb, avait annoncé qu'une « cinquantaine » de collectivités et groupements étaient prêts à rejoindre l'AFL (lire Maire info du 25 novembre 2013). Parmi les nouveaux adhérents, on compte encore les villes de Lannion (Côtes-d'Armor) et de Plouzané (Finistère), la communauté de communes du Pays de Conches (Eure) qui rejoint la ville de Conches-en-Ouche, membre depuis janvier, la ville d'Évreux (Eure), les communautés d'agglomération franciliennes de la Vallée de la Marne (Val-de-Marne), d'Est Ensemble et de Plaine Commune (Seine-Saint-Denis), la première adhésion bourguignonne, la communauté urbaine Creusot-Montceau (Saône-et-Loire), la ville de Pertuis (Vaucluse), la communauté de communes du Bassin de Pompey (Meurthe-et-Moselle), ainsi que les villes de Flourens (Haute-Garonne), Guétary (Pyrénées-Atlantique), Noyon (Oise), Roquefort-sur-Soulzon (Aveyron), Saint-Hilaire-de-Riez (Vendée), Saint-Nazaire (Loire-Atlantique), Saumur et Beaucouzé (Maine-et-Loire). Les collectivités volontaires sont toujours invitées à rejoindre l'AFL. Pour cela elles doivent souscrire au capital social de l'agence, qui atteint désormais 31,53 millions d'euros (sur le fonctionnement de l'AFL, lire Maire info du 23 octobre 2013). La prochaine augmentation de capital aura lieu le 14 octobre, a fait savoir l'AFL.

LA BCE AIME LES RICHES

La politique monétaire a ceci de commun avec le football que le fait de ne pas y connaître grand-chose n'empêche pas d'avoir un avis, et surtout de le donner. Les hommes politiques français ne s'en privent pas, qui ont pris l'habitude - une exception en Europe - de donner régulièrement leur opinion sur la politique de la Banque centrale européenne (BCE), le plus souvent pour l'adjurer d'avoir une stratégie de jeu plus offensive. La science monétaire n'a pourtant pas grand-chose à envier à la physique quantique en matière de complexité. Pour preuve, la liste des mesures annoncées jeudi 5 juin par la BCE : une baisse de 10 points de base, à 0,15 %, du taux d'intérêt des opérations principales de refinancement de

l'Eurosystème ; une réduction de 35 points de base, à 0,40 %, du taux d'intérêt de la facilité de prêt marginal : une baisse de 10 points de base, à - 0,10 %, du taux d'intérêt de la facilité de dépôt : la création de T-LTRO (targeted long term refinancing operations) venant s'ajouter aux LTRO déjà mis en place, l'arrêt des opérations de stérilisation de ses rachats d'obligations (SMP) et des travaux préparatoires à un programme de rachat de créances titrisées d'entreprises (les ABS, asset-backed security). Pas facile, pour le commun des mortels, de juger ces mesures, de savoir si elles sont appropriées et seront capables d'améliorer la distribution de crédit et de lutter contre les forces déflationnistes. Pas facile non plus de savoir quelle part de risques financiers elles présentent. Pas facile, sauf pour Arnaud Montebourg et François Hollande, qui à peine les décisions de la BCE annoncées et avant même que les experts et les spécialistes aient pu les analyser dans le détail, ont applaudi avec force, célébrant, en cette veille d'anniversaire du débarquement, ce grand jour de libération monétaire. Un tel enthousiasme apparaît un brin excessif. D'abord parce qu'il sous-entend que l'environnement monétaire trop restrictif serait la première cause des difficultés économiques de la zone euro et de la France en particulier. Or les taux d'intérêt, qu'ils soient à court terme ou à long terme, n'ont jamais été aussi bas. En France, le rendement des emprunts d'État à 10 ans s'établit à 1,8 % et il a baissé de 0,7 % depuis le début de l'année. Ce qui n'a pas empêché notre pays de connaître un taux de croissance quasi nul et de voir le chômage continuer sa progression. Le taux des crédits immobiliers lui aussi n'a jamais été aussi bas : 2,85 % en moyenne selon le baromètre Crédit Logement/CSA. Ce n'est pas parce que les taux sont trop élevés que les ménages ou les entreprises n'empruntent pas pour acheter ou pour investir, mais parce la situation économique les inquiète et l'avenir encore plus. Une baisse de 0,1 % des taux aura du mal à rétablir à elle seule la confiance.

Les taux faibles font la joie des spéculateurs !

Ceux qui - notamment à gauche - se réjouissent sans retenue de l'assouplissement monétaire décidé par la BCE oublient aussi une chose. C'est que plus les taux d'intérêt sont bas, plus les politiques monétaires sont accommodantes, plus les "affreux spéculateurs" se frottent les mains (ils peuvent se procurer quasi gratuitement tout l'argent qu'ils désirent pour acheter des actifs financiers). Plus les

taux d'intérêt sont bas, plus l'usine à fabriquer des bulles spéculatives futures - boursière, immobilière - fonctionne à plein régime. Avec des conséquences désastreuses pour l'économie réelle quand elles éclatent. Il ne faut jamais perdre de vue que des taux d'intérêt très bas sont d'abord les amis de la finance avant d'être ceux de la croissance, qu'ils sont les amis des boursicoteurs avant d'être ceux des chômeurs. Ce n'est pas un hasard si la Bourse de Paris, après les annonces de la BCE, a bondi jeudi de 1,06 % et terminé la séance à son plus haut niveau depuis juin 2008. On rappellera aussi qu'en 2013, malgré le marasme économique en France, l'indice CAC 40 avait déjà gagné 18 %, sa meilleure performance en cinq ans. Cela signifie aussi que ces taux d'intérêt extraordinairement faibles qui font monter les marchés financiers et l'immobilier sans réussir à dynamiser l'économie réelle ont d'abord pour effet de creuser ces fameuses inégalités de patrimoine dénoncées avec force et succès médiatique par Thomas Piketty, le Guillaume Musso de l'économie. Les premiers bénéficiaires de la baisse des taux annoncée jeudi par la BCE sont sans conteste les Français qui possèdent un portefeuille boursier ou un patrimoine immobilier. Il est tout de même un peu surprenant de voir MM. Hollande et Montebourg célébrer avec des trémolos de gauche dans la voix une telle décision.

LE LUNDI DE PENTECÔTE LARGEMENT CHÔMÉ

Dix ans après la création de la "journée de solidarité", le lundi de Pentecôte reste chômeur pour la majorité des salariés, cette journée de travail non rémunérée, qui doit rapporter 2,46 milliards d'euros en 2014, étant depuis plusieurs années organisée "à la carte". Créée par la loi du 30 juin 2004, en réaction à la canicule meurtrière de 2003, la journée de solidarité, destinée à améliorer la prise en charge des personnes âgées, avait initialement été fixée au lundi de Pentecôte. Mais depuis 2008, les employeurs peuvent organiser cette journée comme ils le souhaitent. Certains optent pour la suppression d'un jour de congé ou de RTT, et certaines entreprises en font cadeau à leurs salariés. Sur la base d'une étude menée à partir des demandes d'interimaires dans son réseau national, le groupe Randstad estime que "seuls 20 à 30%" des salariés travailleraient ce lundi. La majorité des groupes industriels seront à l'arrêt, et dans le BTP l'activité sera faible, selon cette étude. Les entreprises de logistique tirent aussi généralement le rideau, en raison d'une interdiction administrative visant le transport routier ce

jour-là. Les commerces devraient être ouverts mais les transports en commun fonctionneront au ralenti, comme chaque jour férié. Dans un sondage Ifop à paraître dans Dimanche Ouest France (réalisé auprès de 619 salariés actifs), seuls 23% des salariés déclarent qu'ils se rendront au travail lundi, une hausse de 6 points par rapport à un précédent sondage en 2010, mais loin des 44% de 2005. Selon la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA), la journée de solidarité aura rapporté en dix ans près de 23,5 milliards d'euros, dont 2,41 milliards en 2013 (+0,8%) et 2,46 milliards prévus cette année. Elles servent par exemple à recruter du personnel pour les maisons de retraite et structures spécialisées, à y financer des travaux de modernisation ou encore à financer des heures d'aide à domicile. Cette journée continue de faire débat. Mardi, le gouvernement a présenté en conseil des ministres un projet de loi sur l'autonomie des personnes âgées, centré sur le maintien à domicile, qui sera financé par les 645 millions d'euros par an provenant d'une taxe sur les pensions des retraités imposables (la Casa), instaurée en 2013. Ce texte doit être débattu au Parlement "à la rentrée". La deuxième étape de la réforme, qui doit porter sur les maisons de retraite, avait été promise par le gouvernement de Jean-Marc Ayrault pour "la seconde moitié du quinquennat". Mais son calendrier "dépendra du redressement des comptes publics", a précisé la nouvelle secrétaire d'Etat aux personnes âgées, Laurence Rossignol.

EXTENSION DU BOUCLIER QUALITÉ PRIX

Une nouvelle convention a été signée jeudi sur le BQP : le panier comprend désormais trois produits de plus, la proportion des produits locaux augmente, 62 commerces supplémentaires font leur apparition. Le Bouclier Qualité Prix, en vigueur depuis le 1er mars 2013, est une mesure de « promotion permanente » d'une centaine de produits très consommés. C'est-à-dire : alimentation, produits d'hygiène, produits d'entretien, équipements ménagers et fournitures scolaires. La marque n'est pas imposée. Par ailleurs, il faut savoir que les prix en Guadeloupe sont plus de 30% plus chers que dans l'Hexagone. Une nouvelle convention a donc été signée cette semaine à Basse-Terre, avec les magasins de plus de 800 m². Désormais, la liste des produits est de 103 au lieu de 100. Les produits frais font leur apparition. La proportion de produits locaux passe de 18 à 22%. Le prix du panier reste, quant à lui, inchangé : 360 euros ce qui correspond à 11,3% de pouvoir d'achat restitué

aux consommateurs . En ce qui concerne les moyennes et petites surfaces, 43 magasins discount ont décidé d'adhérer au dispositif :

- 13 magasins Leader Price avec 32 produits pour un montant global de 47,54 euros.

- 30 magasins Ecomax avec 24 produits pour un montant global de 40,49 euros.

Et puis, 19 établissements dont la surface est inférieure à 800 m² ont également intégré le BQP :

- Super U de Colin à Petit-Bourg avec 65 produits pour un montant global de 195,80 euros.

- Dix-huit magasins 8 à Huit/Carrefour Express avec 29 produits pour un montant global de 86,89 euros.

Une signalétique commune a aussi été mise en place pour une meilleure identification des produits.

LE BACLOFÈNE REMBOURSÉ

Le Baclofène qui est utilisé dans le traitement de l'addiction à l'alcool, a obtenu l'accord de l'Agence Nationale de sécurité du médicament pour un remboursement dès la semaine prochaine. En mars dernier, l'Agence Nationale de Sécurité du Médicament (ANSM) donnait son aval pour la prescription temporaire du Baclofène aux personnes dépendantes à l'alcool. Cette autorisation donnait la possibilité aux médecins de prescrire ce produit aux patients alcooliques, avant d'avoir obtenu les résultats des tests cliniques prouvant son efficacité. Rappelons que la législation veut que les tests cliniques soient concluants avant la commercialisation et la mise sur le marché d'un médicament. D'après le Professeur Philippe Jaury (coordinateur national de l'essai clinique Bacloville à l'Académie nationale de pharmacie), la Ministre de la Santé Marisol Touraine fera publier dès la semaine prochaine le décret de remboursement du Baclofène pour le traitement des personnes dépendantes à l'alcool. Mais pour l'instant, aucune date n'est fixée

pour la publication. La boîte de 30 comprimés de 10 mg coûtant entre 5 et 7 €, les patients pourront donc poursuivre leur traitement sans se soucier de leur budget. A l'origine, le baclofène était destiné à lutter contre les douleurs et contractures causées par les maladies neurologiques aiguës. Son utilisation dans le cadre du traitement de l'alcoolisme a été révélée par le Dr Olivier Ameisen qui, dans son livre, mentionnait comment il a pu se débarrasser de son addiction grâce à ce médicament. L'efficacité du baclofène a été prouvée après 4 études menées auprès de patients alcooliques. Les résultats de ces études ont confirmé une nette amélioration de l'addiction sur plus de 60 % des patients. Selon l'ANSM, la dose maximale ne devrait pas dépasser 300 mg /jour avec l'accord d'un addictologue : « la posologie quotidienne initiale devra être débutée à 15 mg par jour avant une augmentation très progressive (+5 mg par jour, puis +10 mg par jour) par paliers de 2-3 par jours jusqu'à obtention d'une éventuelle réponse clinique ».

RUBRIQUE PRÉPARÉE PAR LA RÉDACTION

AFFAIRES MONDIALES

L'ONU DEMANDE PLUS D'EFFORTS POUR ÉRADIQUER LE SIDA

Lors d'une réunion annuelle pour évaluer les progrès réalisés dans la lutte contre le VIH/Sida, le Président de l'Assemblée générale des Nations Unies, John Ashe, a estimé que la solidarité au niveau mondial et les efforts conjoints de la communauté internationale avaient permis d'obtenir des gains significatifs contre la pandémie et conduit à une opportunité historique de poser les fondations de l'élimination du Sida. « Toutefois, il reste un défi mondial à relever après l'échéance de 2015 et un engagement continu de notre part sera nécessaire pour mettre fin à ce fléau », a prévenu M. Ashe. « Il ne faudrait pas sous-estimer les progrès accomplis, notamment dans le domaine des traitements antirétroviraux, dont bénéficient 10 millions de personnes dans les pays à faible revenu ou à revenu intermédiaire. Les succès obtenus dans le cadre de cette lutte peuvent d'ailleurs fournir des leçons utiles pour répondre à d'autres

défis de santé publique et de développement ». « Nous devons donc accélérer les efforts pour venir en aide aux groupes les plus vulnérables, en tirant parti de nos actions pour promouvoir l'égalité entre les sexes et mettre fin à la discrimination et à la stigmatisation, que ce soit dans la législation ou dans les pratiques », a-t-il ajouté en appelant à intégrer la lutte contre le VIH/sida aux priorités du programme de développement pour l'après-2015. Dans ses remarques au rapport, le Secrétaire général de l'ONU, Ban Ki-moon, a estimé que l'action mondiale contre le VIH a atteint une phase importante à l'approche de la date butoir de 2015 fixée pour atteindre les objectifs et les engagements établis par l'Assemblée générale dans sa Déclaration politique de 2011 sur le VIH et le sida. « Le monde a une occasion historique de jeter les bases pour éliminer l'épidémie de sida. Toutefois, le succès n'est pas garanti. Tout en étant encourageants, les nouveaux développements et les tendances mondiales générales masquent le fait qu'un trop grand nombre de personnes infectées et affectées par le VIH sont laissées pour compte », a expliqué M. Ban. Dans des douzaines de pays, le traitement antirétroviral, qui est d'une importance vitale, n'atteint qu'une fraction des personnes éligibles dans le monde. Jusqu'en décembre 2012, seule une personne environ sur trois éligibles au traitement en bénéficiait. « Bien trop souvent, la discrimination, la criminalisation et les pratiques répressives limitent une action efficace contre le VIH en faveur des personnes qui en ont le plus besoin, surtout les populations clefs les plus exposées au risque d'infection. L'émergence de nouvelles mesures législatives visant à criminaliser celle-ci, qui non seulement constituent des violations des droits de la personne, mais aussi éloignent les gens des services essentiels, mérite une attention particulière, souligne M. Ban. En outre, la lutte contre le sida ne répond pas aux besoins des jeunes, a rappelé le Secrétaire général. Les enfants sont deux fois moins susceptibles que les adultes de bénéficier du traitement antirétroviral en cas de besoin. Même si les décès liés au sida sont en baisse dans l'ensemble, la mortalité due au VIH chez les adolescents a augmenté de 50 % depuis 2005. En Afrique subsaharienne, les taux d'infection demeurent substantiellement plus élevés chez les filles que chez les garçons de même âge. » Bien que plusieurs des cibles et des objectifs principaux de 2015 soient à notre portée, le sida sera encore en 2016 un défi mondial urgent de santé et de développement », a prévenu le chef de l'ONU.

MESSAGES DE PRIX NOBEL AU JOURNÉES POUR LES CINQ

Les Prix Nobel Rigoberta Menchu, du Guatemala, et Adolfo Pérez Esquivel, d'Argentine, ont envoyé des messages de soutien aux 3èmes Journées Cinq jours pour les Cinq, qui se déroulent actuellement dans la capitale des États-Unis. « Plus de 250 personnes sont réunies ici », a annoncé par voie téléphonique Alicia Jrapko, coordinatrice du Comité international pour la liberté des Cinq. Alicia Jrapko a fait état de la présence, parmi les personnalités invitées, de parlementaires en provenance du Salvador, d'Équateur et de la République dominicaine, avant de préciser que des représentations d'Argentine et du Brésil, entre autres, sont attendues dans les heures qui suivent. Elle a également cité « le patriote portoricain Rafael Cancel Miranda » dans la liste des personnalités présentes, ainsi que plusieurs avocats et des syndicalistes du Royaume Uni, d'Australie et des États-Unis. « Il y a une solidarité venue de partout dans le monde », a affirmé Alicia Jrapko, qui a expliqué que ces 3èmes Journées réunissent des gens de près d'une trentaine de pays, avec une forte participation de l'Amérique latine et de la Caraïbe, et notamment de pays du cône Sud, ainsi que du Canada. Pour ce qui est de la participation de citoyens des États-Unis, elle a déclaré que « la représentation est bonne et géographiquement bien répartie ». Des actions de soutien à ces 3èmes Journées pour les Cinq ont lieu parallèlement dans plus d'une quarantaine de pays.

RUBRIQUE PRÉPARÉE PAR JACQUES DAVILA

MARCHÉS FINANCIERS MONDIAUX

ASIE

La Bourse de Tokyo a fini quasiment inchangée (-0,01%) vendredi mais cela n'empêche pas l'indice Nikkei d'afficher sa meilleure performance hebdomadaire (+3,04%) en sept semaines, ramenant ainsi son recul depuis le début de l'année à quelque 7,5%. L'indice

Nikkei a perdu 2,13 points à 15.077,24 mais le Topix, plus large, a pris 1,82 point (+0,15%) à 1.243,57. Appliquant l'adage "achetez la rumeur, vendez les faits", la Bourse de Tokyo a effacé ses gains de début de séance après que la Banque centrale européenne (BCE) a annoncé des mesures de soutien à l'activité qui avaient été largement anticipées par les intervenants de marché. La BCE a annoncé jeudi un ensemble de mesures destinées à lutter contre la faiblesse de l'inflation, à relancer le crédit et à soutenir la reprise au sein de la zone euro, abaissant ses taux directeurs jusqu'à tester le passage en territoire négatif de son taux de dépôt et offrant aux banques de nouvelles facilités de refinancement à long terme. Le recul de la Bourse de Tokyo a été limité par le fait que le gouvernement japonais semble vouloir augmenter la part des actions dans le fonds de pension du pays. Le Premier ministre Shinzo Abe souhaite le voir adopter une politique d'investissement plus risquée en réduisant la part de son portefeuille consacrée aux obligations d'Etat, qui n'offrent que de faibles rendements, pour privilégier les actions.

ÉTATS UNIS

Wall Street a encore fini sa course en nette progression ce vendredi soir, permettant au S&P500 et au Dow Jones d'enregistrer de nouveaux sommets historiques. Les investisseurs ont salué aujourd'hui les chiffres encourageants de l'emploi US en mai. Les créations de postes aux Etats-Unis sont ressorties en effet plus élevées que prévu sur la période, et le taux de chômage, qui était attendu en légère progression, est finalement resté stable à 6,3%. L'économie américaine a ainsi désormais recréé la totalité des emplois perdus pendant la récession ! Le DJIA a gagné 0,52% à 16.924 pts, le Nasdaq a progressé de 0,59% à 4.321 pts, et le S&P500 a augmenté de 0,46% à 1.949 pts. Sur l'ensemble de la semaine, le DJIA a gagné 1,2%, le Nasdaq a grimpé de 1,9%, et le S&P500 a progressé de 1,3% !

EUROPE

Les Bourses européennes ont terminé en hausse vendredi, accentuant comme à Wall Street leurs gains de la veille, la publication aux Etats-Unis d'un rapport sur l'emploi jugé rassurant ayant conforté l'optimisme des investisseurs après les baisses de taux et les mesures de relance du crédit annoncées jeudi par la

BCE. Le nombre de créations de postes dans la première économie mondiale est resté soutenu le mois dernier - à 217.000 - permettant au marché du travail de retrouver son niveau d'avant la récession et confirmant le retour à un rythme de croissance normal après le passage à vide de l'hiver. À Paris, l'indice CAC 40 .FCHI a terminé en hausse de 0,71% à 4.581,12 points. Le Footsie britannique .FTSE a pris 0,66% et le Dax allemand .GDAXI 0,4%, tandis que l'indice EuroStoxx 50 .STOXX50E a progressé de 0,83% et le FTSEurofirst 300 .FTEU3 de 0,6%. Sur la semaine, le CAC 40 a pris 1,36% et l'EuroStoxx 50 1,46%. Les marchés du sud de la zone euro ont surperformé, avec un gain de 1,54% de Milan .FTMIB et de 1,73% de Madrid, tirés par les valeurs bancaires qui devraient bénéficier des mesures de la BCE selon les investisseurs.

CHANGE

L'euro perdait un peu de terrain vendredi face au dollar, les cambistes digérant un rapport sur l'emploi américain plutôt encourageant au lendemain de l'annonce d'un paquet de mesures exceptionnelles par la Banque centrale européenne (BCE). L'euro perdait un peu de terrain vendredi face au dollar, les cambistes digérant un rapport sur l'emploi américain plutôt encourageant au lendemain de l'annonce d'un paquet de mesures exceptionnelles par la Banque centrale européenne (BCE). Vers 21H00 GMT , la monnaie unique européenne valait 1,3641 dollar, contre 1,3662 dollar jeudi à la même heure. L'euro baissait légèrement face à la monnaie nippone, à 139,80 yens contre 139,93 yens jeudi. Le dollar se reprenait face à la devise japonaise, à 102,50 yens contre 102,41 yens la veille. Vers 21H00 GMT, la livre britannique restait presque stable face à l'euro, à 81,19 pence pour un euro, et baissait un peu face au billet vert, à 1,6799 dollar pour une livre. La devise suisse baissait face à l'euro, à 1,2189 franc suisse pour un euro, comme face au dollar, à 0,8935 franc suisse pour un dollar. La devise chinoise a terminé à 6,2506 yuans pour un dollar, contre 6,2545 yuans la veille. L'once d'or a fini à 1.247,50 dollars au fixing du soir, contre 1.252,50 dollars jeudi.

MATIÈRES PREMIÈRES

Les cours du pétrole coté à New York ont terminé en légère hausse vendredi, soutenus par un rapport sur l'emploi jugé de bon augure pour la consommation énergétique aux Etats-Unis. Le baril de light

sweet crude (WTI) pour livraison en juillet a gagné 18 cents sur le New York Mercantile Exchange (Nymex) pour s'établir à 102,66 dollars. Le marché est resté très tranquille, il n'y a pas vraiment eu d'autres informations économiques importantes que le rapport mensuel sur l'emploi, a souligné l'analyste indépendant Andy Lipow. Or les chiffres sur le marché du travail américain se sont révélés plutôt positifs, a-t-il noté. Le taux de chômage aux Etats-Unis est en effet resté stable en mai (6,3%) tandis que les créations d'emplois ont reculé conformément aux anticipations des analystes. Mais cela n'a pas empêché le nombre d'emplois de revenir à son niveau d'avant janvier 2008, avant que la récession ne frappe et fasse perdre 8,7 millions d'emplois à l'économie américaine. La création d'emplois supplémentaires signifie que la demande en essence va augmenter puisque les travailleurs ont besoin de se déplacer en voiture pour se rendre à leur travail, a rappelé Andy Lipow.

RUBRIQUE PRÉPARÉE PAR LA RÉDACTION

MANAGEMENT, DROIT, PATRIMOINE

LANCER UNE NOUVELLE ENTREPRISE REQUIERT DE NOMBREUSES EXPERTISES

Lancer une nouvelle entreprise requiert de nombreuses expertises: métier, marketing, vente, juridique, financière, comptable... L'équipe fondatrice doit être à même de couvrir toutes ces fonctions, ou du moins comprendre suffisamment les sujets pour s'interfacer avec des experts. Si on réfléchit de manière transversale, la compétence clef requise est celle de savoir entreprendre. Au-delà de l'idée et de la tentative, quel produit proposer, à qui, à quel prix? Avoir des parents entrepreneurs est un bon indicateur d'une future carrière entrepreneuriale. Cela mène aussi souvent à des ventes et des profits supérieurs à la moyenne, à condition d'avoir travaillé pour l'entreprise familiale! Mais on ne naît pas entrepreneur, on le devient. Un apprentissage par la pratique est donc absolument nécessaire. Les écueils sont en effet nombreux, comme par exemple l'effet tunnel : l'entrepreneur va développer, en secret, une solution, et la mettre sur le marché très tardivement, une fois que le produit est jugé convenable. Il

s'apercevra, après avoir épuisé l'investissement initial, qu'il n'arrive pas à vendre son produit. Il cherchera alors des fonds supplémentaires et de meilleurs vendeurs, alors que son vrai problème est qu'il a conçu un produit dont personne ne veut. La question devient : est-il possible d'éviter ces errements par l'enseignement, ou seule la pratique, voire l'échec, le permet? De nombreuses formes d'enseignement de l'entrepreneuriat existent: option dédiée des écoles de commerces, programmes d'accompagnement et réseaux de mentors. Souvent la stratégie est basée sur le modèle de la Silicône Valley, avec une volonté de lever des fonds tout en envisageant une sortie. Cette stratégie favorise l'effet tunnel. C'est pour aller plus loin que fais partie des entrepreneurs qui se sont associés pour créer The Cantillon. The Cantillon propose une méthodologie solide, un partage d'expériences pragmatiques de création d'entreprises orientées à l'international et une approche centrée sur l'humain. Une fois tout cela en place, les idées viennent par elles-mêmes. Nous croyons que l'important dans le lancement d'une startup n'est pas l'idée mais l'équipe. Nous pensons qu'un enseignement basé sur une méthodologie rigoureuse et une forte mise en pratique peut apporter beaucoup. Nous sommes aussi convaincus qu'une entreprise n'existe qu'à partir du moment où elle a un chiffre d'affaires, c'est à dire des clients. C'est pour cela que nos entrepreneurs doivent décrocher un client après seulement 4 jours de travail sur leur projet. Lors de notre dernière session, nos participants, réunis en 10 projets, ont acquis 16 clients. Au final, la leçon la plus importante que doit apprendre l'entrepreneur c'est qu'en toute occasion il a tort. Une startup est par définition une entreprise risquée pour laquelle il n'y a aucune certitude que la solution proposée et les clients visés soient corrects. L'entrepreneur doit donc sans cesse se remettre en question et s'adapter à son environnement. Il doit avoir la volonté et l'énergie d'avancer en toute confiance pour convaincre les autres tout en sachant que ce qu'il propose peut changer à tout moment.

LE SILENCE DE L'ADMINISTRATION PEUT VALOIR RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE L' AGENT PUBLIC

Si les contrats passés par les collectivités et établissements publics territoriaux en vue de recruter des agents non titulaires doivent, sauf disposition législative spéciale contraire, être conclus pour une

durée déterminée et ne peuvent être renouvelés que par reconduction expresse, le maintien en fonctions de l'agent en cause à l'issue de son contrat initial a pour effet de donner naissance à un nouveau contrat, conclu lui aussi pour une période déterminée et dont la durée est celle assignée au contrat initial. En l'absence de dispositions expresses le prévoyant, ce dernier ne doit pas nécessairement porter sur une durée identique au contrat initial. En l'espèce, la région Réunion avait recruté un agent à compter du 20 août 2007 sur la base d'un contrat à durée déterminée (CDD) de trois ans. Ce contrat a été renouvelé par décision en date du 11 août 2010 pour une durée de six mois. L'intéressé a refusé de signer ce nouveau contrat, estimant qu'il avait droit au renouvellement de son contrat selon les modalités initialement fixées, soit un renouvellement pour une durée de trois et non six mois. Ce dernier a saisi le Tribunal administratif de Saint-Denis de la Réunion d'une requête tendant à la condamnation de la région éponyme à réparer le préjudice qu'il estime avoir subi de ce fait. Par jugement en date du 4 octobre 2012, ledit Tribunal a rejeté sa requête, dont ce dernier a interjeté appel. La Cour administrative d'appel de Bordeaux a tout d'abord rappelé, pour écarter la fin de non-recevoir soulevée par la région Réunion, qu'un requérant est fondé à demander un montant d'indemnités supérieur à celui figurant dans sa réclamation préalable indemnitaire dès lors que ses conclusions ne peuvent être regardées comme constituant une demande nouvelle. En effet, le Conseil d'Etat a reconnu cette possibilité au requérant en 2011. La Cour bordelaise a alors indiqué, au visa des dispositions de l'article 3 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 que les contrats passés par les collectivités et établissements publics territoriaux en vue de recruter des agents non titulaires doivent, sauf disposition législative spéciale contraire, être conclus pour une durée déterminée et ne peuvent être renouvelés que par reconduction expresse. La Haute Assemblée avait déjà pu retenir un raisonnement analogue par le passé. Toutefois, la rédaction du considérant de la Cour administrative administrative de Bordeaux diffère de celui des juges du Palais Royal en ce qu'il n'est pas fait mention de la « commune intention des parties de poursuivre leur collaboration ». Il conviendra d'être attentif aux prochaines décisions du Conseil en cette matière pour déterminer s'il s'agit d'un simple oubli, ou si ce critère n'est plus prépondérant pour obtenir le renouvellement d'un contrat. Cela n'est pas certain, notamment dans la mesure où en l'espèce, les parties ont souhaité, bien que dans des termes différents, poursuivre leur collaboration,

le différent portant uniquement sur la durée du renouvellement. En l'espèce, la Cour a estimé que l'intéressé n'était pas fondé à demander l'annulation du jugement attaqué dans la mesure où à supposer même que ce dernier ait été maintenu en fonctions après le 19 août 2010, cette circonstance n'a pu avoir pour effet de donner naissance à un nouveau contrat conclu pour une durée de trois ans, alors qu'aucune disposition législative ou réglementaire n'imposait à l'administration l'obligation de renouveler son contrat pour une durée identique au contrat précédent. Ainsi, si un renouvellement tacite peut intervenir, ce renouvellement peut porter sur une durée différente que le contrat initial, sans que l'agent puisse solliciter, en l'absence de dispositions expresses le prévoyant, le renouvellement dudit contrat pour une durée identique. Le Conseil d'Etat avait notamment déjà pu indiquer sur ce point que le maintien en fonction à l'issue du contrat initial a seulement pour effet de donner naissance à un nouveau contrat, conclu lui aussi pour une période déterminée et dont la durée est soit celle prévue par les parties, soit, à défaut, celle qui était assignée au contrat initial. La Cour bordelaise a également écarté le moyen tiré de la promesse non tenue en considérant que le courrier du 26 décembre 2008 du président du conseil général par lequel ce dernier indiquait à l'intéressé que son contrat serait renouvelé à son terme constituait une simple indication. Toutefois, la région n'a pas respecté les délais prévus par les dispositions de l'article 38 du décret du 15 février 1988 qui prévoit que l'agent doit être informé au plus tard deux mois avant le terme de son contrat de l'intention de l'administration de renouveler ce dernier. En outre, rappelons que l'intéressé dispose d'un délai de huit jours pour faire connaître son éventuelle acceptation à son employeur. Se faisant la région a commis une faute de nature à engager sa responsabilité. La Cour administrative d'appel de Bordeaux a condamné la région de la Réunion à verser à l'intéressé une somme de 2 000 € à ce titre, outre 1 500 € au titre des frais non compris dans les dépens.

Références : CAA Bordeaux, 3 mars 2014, n°12BX03052 ; CE, 23 novembre 2011, Centre hospitalier universitaire de Brest, n°324669 ; CE, 29 août 2008, Commune du Rove, n°308245 ; CE, 2 février 2000, Commune de la Grande-Motte, n° 196159 ; CE, 22 novembre 2002, n°232367

TABLEAU DE BORD

LE SMIC

Le montant du SMIC horaire brut est fixé, à partir du 1er janvier 2014 à 9,53 euros de l'heure. Avec cette hausse, le salaire minimum passe à 1445,38 euros bruts mensuels pour 35 heures. Avec la prise en compte de l'accord BINO le salaire minimum est différent.

INDICE DE RÉFÉRENCE DES LOYERS

Au quatrième trimestre 2013, l'indice de référence des loyers augmente de 0,69 % sur un an. Au quatrième trimestre 2013, l'indice de référence des loyers atteint 124,83. Sur un an, il augmente de 0,69 %.

INDICE DU COÛT DE LA CONSTRUCTION

L'indice du coût de la construction (ICC) s'établit à 1 615 au quatrième trimestre 2013 après 1 612 au trimestre précédent. En glissement annuel, l'ICC diminue (-1,46 %).

INDICE DES LOYERS COMMERCIAUX

Un avis publié au Journal officiel du 6 avril 2014 précise que l'indice des loyers commerciaux (ILC) du quatrième trimestre 2013, calculé sur une référence 100 au premier trimestre de 2008, atteint 108,46.

POPULATION

POPULATION 2011: 404 635 habitants

OFFRE

PIB 2012 : **8033** dont 34 % de PIB non marchand (2 732)

IMPORTATIONS 2012: **2686**

RESSOURCES TOTALES : 10 719

DEMANDE

CONSOMMATION 2012: 8 467 (**4895** ménage et **3572** administration)

INVESTISSEMENT 2012 : **1419**

EXPORTATIONS 2012 : **808**

DEMANDE TOTALE : 10 719

PRIX

MARS 2014 : 0,3 % % sur un mois ; 0,1 % sur un an.

EMPLOI , CHÔMAGE

DEMANDEURS D'EMPLOI (A B C) en février 2014:68 810 (+0,5% sur un mois et 3,4 % sur un an).

OFFRES D'EMPLOI en février 2014 : 1210 (- 3,9 % sur trois mois).

EMPLOI MARCHAND au 30 septembre 2012 : 49 800 (dont 8,500 industrie , 7,500 construction, 33,800 service marchand)

EMPLOI NON MARCHAND EN 2010 : 48577 dont 36 282 fonctionnaires (état 15212, collectivités locales 15 729 , santé 5341).

ENTREPRISES CRÉÉS

NOMBRE D'ENTREPRISES CRÉÉES en 2012 : 5 004 (-10,9 %)

RUBRIQUE PRÉPARÉE PAR L'OBSERVATOIRE ÉCONOMIQUE CARAÏBE

http://guadeloupeconvention.typepad.com/observatoire_economique_c/

AGENDA DU MOIS DE JUIN 2014

DÉLAI VARIABLE

- Déclaration et paiement de la TVA correspondant aux opérations d'avril 2014 et, éventuellement, demande de remboursement du crédit de TVA au titre du mois d'avril 2014.

MAI 05

- Déclaration annuelle des honoraires, commissions et courtages versés en 2013 (DADS 2).• Dépôt des principales déclarations professionnelles annuelles :

- déclaration des résultats des titulaires de bénéfices industriels et commerciaux (BIC), de bénéfices agricoles (BA) et de bénéfices non commerciaux (BNC) imposés d'après un régime réel ;

- déclaration de participation à la formation professionnelle

continue n° 2483 ;

- le cas échéant, déclaration n° 1447-M relative à la cotisation foncière des entreprises (CFE) ;

- déclaration n° 1330-CVAE relative à la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) ;

- déclaration n° 1329-DEF de liquidation et de régularisation de la CVAE 2013 et paiement de l'impôt correspondant ;

- déclaration récapitulative de la taxe sur les surfaces commerciales n° 3351-SD.

- Titulaires de bénéfices non commerciaux relevant du régime micro-BNC : option pour le régime de la déclaration contrôlée au titre de 2013-2014.

- Redevables de la TVA soumis au régime simplifié d'imposition : déclaration annuelle de TVA (CA 12) et de régularisation de TVA.

- Sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés n'ayant clos aucun exercice en 2013 ou ayant clos leur exercice le 31 décembre 2013 ou le 31 janvier 2014 : télétransmission de la déclaration des résultats n° 2065 et des documents annexes.

- Sociétés civiles immobilières non soumises à l'impôt sur les sociétés : déclaration de résultats de 2013 sur l'imprimé n° 2072 en double exemplaire.

- Employeurs occupant au moins 50 salariés : déclaration et paiement des charges sociales sur les salaires d'avril 2014 payés au plus tard le 30 avril 2014.

- Artisans, commerçants et industriels : paiement par prélèvement mensuel des cotisations d'assurance maladie-maternité, d'assurance vieillesse, d'invalidité-décès, d'allocations familiales, de la CSG et de la CRDS.

- Professionnels libéraux : paiement par prélèvement mensuel des cotisations d'assurance maladie-maternité, d'allocations familiales, de la CSG et de la CRDS.
- Artisans, commerçants et industriels

n'ayant pas choisi la mensualisation : paiement trimestriel des cotisations d'assurance maladie-maternité, d'assurance vieillesse, d'invalidité-décès, d'allocations familiales, de la CSG et de la CRDS.

- Professionnels libéraux n'ayant pas choisi la mensualisation : paiement trimestriel des cotisations d'assurance maladie-maternité, d'allocations familiales, de la CSG et de la CRDS.

MAI 08

- Employeurs occupant au moins 50 salariés : relevé des contrats de travail conclus ou résiliés en avril 2014 à transmettre à la Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (DARES).

MAI 14

- Assujettis à la TVA ayant réalisé des opérations intracommunautaires : dépôt auprès des douanes de la déclaration d'échanges de biens et de la déclaration européenne des services pour les opérations intervenues en avril 2014.

MAI 15

- Sociétés assujetties à la contribution sociale de solidarité : déclaration et paiement de la contribution auprès du Régime social des indépendants (RSI).
- Personnes morales, organismes, fiducies et institutions comparables possédant des immeubles en France : déclaration spéciale n° 2746 et paiement de la taxe annuelle de 3 %.
- Employeurs assujettis à la taxe sur les salaires : paiement de la taxe sur les salaires payés en avril 2014 lorsque le total des sommes dues au titre de 2013 excédait 10 000 €.
- Sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés ayant clos leur exercice le 31 décembre 2013, le 31 janvier 2014, ou qui n'ont pas clôturé d'exercice en 2013 : paiement du solde de l'impôt sur les sociétés et de la contribution sociale ainsi que, le cas échéant, de la contribution exceptionnelle.

- Entreprises dont l'effectif est supérieur à 9 et inférieur à 50 salariés, et entreprises de 9 salariés au plus ayant opté pour le paiement mensuel des charges sociales : déclaration et paiement des charges sociales sur les salaires d'avril 2014.
- Contribuables n'ayant pas opté pour le paiement mensuel de l'impôt sur le revenu : paiement du deuxième tiers d'impôt sur le revenu de 2013.
- Employeurs occupant au moins 50 salariés : déclaration et paiement des charges sociales sur les salaires d'avril 2014 payés dans les 10 premiers jours de mai 2014.

MAI 20

- Artisans, commerçants et industriels : paiement par prélèvement mensuel des cotisations d'assurance maladie-maternité, d'assurance vieillesse, d'invalidité-décès, d'allocations familiales, de la CSG et de la CRDS (sur demande).
- Professionnels libéraux : paiement par prélèvement mensuel des cotisations d'assurance maladie-maternité, d'allocations familiales, de la CSG et de la CRDS (sur demande).
- Date limite de dépôt de la déclaration d'ensemble des revenus 2013 et du patrimoine lorsqu'il est compris entre 1,3 M€ et 2,57 M€ (en cas de déclaration par Internet, date limite fixée au 27 mai pour les contribuables résidant dans les départements 01 à 19, au 3 juin pour ceux résidant dans les départements 20 à 49 et au 10 juin pour ceux résidant dans les départements 50 à 974/976).
- Travailleurs non salariés : déclaration sociale des indépendants (DSI) à transmettre aux organismes conventionnés relevant du Régime social des indépendants (RSI) (avant le 10 juin en cas de déclaration par Internet).

MAI 25

- Employeurs occupant au moins 50 salariés : déclaration et paiement des charges sociales sur les salaires d'avril 2014 payés entre le 11 et le 20 mai 2014.

MAI 27

- Date limite de dépôt par Internet de la déclaration des revenus 2013 pour les contribuables résidant dans les départements numérotés 01 à 19.

LA NATION À VOTRE SERVICE